FO la force syndicale
Services Publics et de Santé

DES ACQUIS POUR LA PROMOTION PROFESSIONNELLE !

ANFH

Compte-Rendu du Conseil d'Administration de l'ANFH
Du 8 OCTOBRE 2026

1 - Cadrage Budgétaire 2027

Le cadrage budgétaire qui nous est présenté se veut particulièrement prudent, avec un taux d'évolution de la collecte de 1 %. Pour soutenir l'accès à la formation, FO revendique qu'au fil des ajustements du budget 2027, ce taux puisse être porté le plus rapidement possible à 1,5 % qui correspond à l'évolution de la collecte constatée lors des deux derniers exercices budgétaires.

A ce stade, le montant des enveloppes complémentaires est de 27,5 Millions d'Euros. FO revendique une augmentation des enveloppes complémentaires proposées, au moins à hauteur de celles obtenues en 2026, notamment pour le FMEP et le FQ&CFP afin de continuer à soutenir le financement de la promotion sociale des agents de l'ensemble des filières.
Nous avons également interpellé la DGOS sur l'insécurité du cadre juridique qui pèse sur l'accès au financement de la formation et le statut des agents d'un Groupement Territorial Social et Médico-Social (GTSMS).

2 - Actions de Formations Nationales (AFN)

FO est intervenue sur la proposition de la DGOS portant sur la formation, des IDE en exercice, à l'ensemble des évolutions induite par l'arrêté du 20 Février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier qui modifie les référentiels d'activités, de compétences et de formation.

Pour FO, l'ANFH ne peut pas financer l'ensemble de ces formations et réaffirme que le ministère doit mettre en place les moyens financiers pour accompagner tous les agents concernés. Pour FO, l'actualisation des connaissances et des pratiques infirmières constitue un enjeu majeur pour leur permettre d'exercer selon le nouveau cadre réglementaire, de mettre en œuvre leurs nouvelles compétences dans des conditions garantissant la qualité et la sécurité des soins.

Pour FO, ces évolutions doivent surtout s'accompagner d'une revalorisation financière à la hauteur des nouvelles responsabilités induites par l'évolution du métier d'infirmière.

3 - Rencontre avec la DGOS et le cabinet de la Ministre de la santé

FO continue de s'engager au sein de l'ANFH pour que les agents en CFP puissent bénéficier du CTI et l'Indemnité Vie Chère. Lors du CA du 22 Mai 2025, nous avions voté pour la levée des freins financiers aux départs sur cet agrément puis nous avons porté cette revendication auprès des Ministres de la Santé, de la Fonction Publique et de l'Outre Mer. En 2026, nous avons de nouveau sollicité la DGOS, la DGAFP et le Ministère de la Santé pour pouvoir avancer sur ce dossier. L'accès à la formation ne doit pas être un vecteur de perte de pouvoir d'achat des agents hospitaliers déjà impactés fortement par le gel du point d'indice, le tassement des grilles indiciaires et l'inflation galopante. Pas de réponse concrète à ce jour.
FO ne lâchera pas ce dossier car il est essentiel que le gouvernement sorte de son inefficacité à traiter des dossiers prioritaires pour l'accès à la formation et le pouvoir d'achat des agents hospitaliers.